



Représentation Permanente du Royaume de Belgique
auprès des Nations Unies

Nos références:
NYKUNO/MUL.04/FL/NV/2022/197

La Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et en référence à la note verbale LA/COD/2/1 du 17 janvier 2022 « Etat des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés » a l'honneur de lui faire parvenir en annexe la contribution de la Belgique.

La Représentation permanente de la Belgique saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies les assurances de sa haute considération.

2022.

à
Son Excellence
Monsieur le Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies
New York

**CONTRIBUTION DU ROYAUME DE BELGIQUE
AU RAPPORT DEMANDE PAR LE POINT 11 DE LA RESOLUTION 75/138
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES DU
15 DECEMBRE 2020**

En réponse à la note verbale de Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies du 17 janvier 2022 relative à l'état des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés, le Royaume de Belgique tient d'abord à se référer à ses contributions antérieures de 2010, 2012, 2014, 2016, 2018 et 2020 qui complètent le rapport exhaustif de 2008 (A/63/118).

L' **évolution législative** la plus marquante à noter depuis juin 2020 est :

- La loi du 28 novembre 2021 visant à rendre justice plus humaine, plus rapide et plus ferme¹, qui modifie, notamment, plusieurs dispositions de la loi du 29 mars 2004 concernant la coopération avec la Cour pénale internationale et les tribunaux pénaux internationaux afin d'améliorer la coopération de la Belgique avec les juridictions pénales internationales.

La Belgique a également organisé plusieurs **événements, à caractère national ou international, sur des thématiques de droit international humanitaire** et notamment :

- En marge de l'Assemblée générale des Nations Unies,
 - o Un événement de haut niveau consacré à l'impact du changement climatique et de la dégradation de l'environnement dans les zones de conflits, en partenariat avec l'Union européenne, la République du Niger et le Comité international pour la Croix-Rouge, le 25 septembre 2020.
 - o un événement de haut niveau, conjointement avec la République du Niger, l'Union européenne et Save the Children, le 23 septembre 2021, consacré à la protection des enfants, victimes invisibles des conflits armés et de la Covid-19.
- Dans le cadre de la co-présidence du Good Humanitarian Donorship - forum informel de bailleurs humanitaires ayant pour objectif d'échanger des bonnes pratiques afin de rendre l'aide humanitaire plus efficace - que la Belgique partage avec la Finlande depuis juin 2021 pour une durée de 2 ans,
 - o Un webinaire introductif sur le thème de la protection organisé en ligne le 8 février 2022.

¹ *Moniteur belge*, 30.11.2021

Ce webinaire avait spécifiquement pour objectif de fournir un aperçu consolidé de la protection humanitaire, une vision critique du cadre existant et des pratiques contemporaines, un aperçu des interventions de protection proactive et une opportunité de réfléchir au rôle des membres du GHD en ce qui concerne l'amélioration de la protection dans le cadre des opérations humanitaires.

- Une réunion de niveau expert sur le thème de la protection, avec un focus particulier sur les violences basées sur le genre et l'inclusion du handicap dans l'action humanitaire, organisée à Genève le 3 mai 2022.

La Belgique, qui était en charge de la session concernant les violences basées sur le genre, avait invité le Comité International de la Croix-Rouge à présenter son approche pluridisciplinaire et holistique afin de répondre aux situations de violence sexuelle en cas de conflit, d'autres situations de violence et de détention et à l'illustrer au moyen d'un exemple tiré du contexte iraquien.

Les autorités belges ont également soutenu l'organisation par le Centre d'étude de droit militaire et de droit de la guerre d'une journée d'étude consacrée à la protection des civils dans les conflits armés.

Par ailleurs, les autorités belges ont continué à travailler en collaboration avec la Croix-Rouge de Belgique, en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, en vue de renforcer la **diffusion et la mise en œuvre du droit international humanitaire**. Ainsi, en dehors des activités de diffusion menées individuellement par la Croix-Rouge de Belgique, la Société nationale a collaboré avec les autorités dans le cadre des initiatives suivantes durant la période considérée :

- L'organisation avec le Service public fédéral des Affaires étrangères d'une formation en droit international humanitaire à destination des stagiaires diplomates.
- La pérennisation, sous réserve des moyens disponibles, d'une formation pour le déploiement à l'étranger d'experts en biens culturels, organisée par la Commission interministérielle de droit humanitaire, le Ministère de la Défense et le Comité belge du Bouclier bleu.
- La participation au cours pour les Conseillers en droit des conflits armés, organisé en principe sur une base annuelle par le Ministère de la Défense à l'Ecole Royale Militaire.

Au sein de la Commission interministérielle de droit humanitaire, les autorités belges ont travaillé, en étroite concertation avec la Croix-Rouge de Belgique à la mise en œuvre des engagements et des résolutions pris lors de la **33^e Conférence**

internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Genève, 9-12 décembre 2019).